

15 parvis René-Descartes BP 7000, 69342 Lyon cedex 07 Tél. +33 (0)4 37 37 60 00 www.ens-lyon.fr

DELIBERATION III.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE PLENIERE 18 DECEMBRE 2017

Nouvelle bonification indemnitaire

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon, Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 18 décembre 2017, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés les modalités d'attribution de la nouvelle bonification indemnitaire reprise dans le tableau joint à la présente délibération à compter du 1er janvier 2018.

Détail des votes: 13 votes favorables, 2 votes défavorables, 8 abstentions sur un total de 23 votants.

Fait à Lyon, le 18 décembre 2017,

∟e Prèsident de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON



